



## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

# AVIS PUBLIC

## CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2026

**AVIS PUBLIC**, est par les présentes donné par le soussigné Maryon Leclerc, directeur général et greffier-trésorier par intérim, de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2025, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2025.12.004 établissant le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2026 qui débuteront à 19 h les jours suivants :

- lundi 19 janvier
- lundi 9 février
- lundi 9 mars
- lundi 13 avril
- lundi 11 mai
- lundi 8 juin
- lundi 13 juillet
- lundi 10 août
- lundi 14 septembre
- mardi 13 octobre
- lundi 9 novembre
- lundi 14 décembre

QUE le présent avis public est publié conformément à la loi.

**DONNÉ** à Sainte-Anne-de-la-Pérade ce 9 décembre 2025.

Maryon Leclerc  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim